

9.4 Personnes handicapées

En 2013, 386 700 travailleurs handicapés ont été employés dans les 99 800 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)**. Leur nombre ainsi que leur part dans les effectifs ont augmenté en 2013. En effet, 36 500 nouvelles embauches de travailleurs handicapés ont eu lieu (contre 37 600 en 2012), plus souvent en CDD qu'en CDI et ce quelle que soit la taille de l'établissement.

En 2013, le rythme des dépenses d'invalidité ralentit, l'augmentation étant plus faible que celle observée ces dernières années. Parmi les prestations liées à l'invalidité, les montants versés au titre de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** augmentent deux fois moins qu'en 2012. Ce ralentissement s'explique à la fois par une progression moins marquée du nombre de bénéficiaires et par une moindre revalorisation du montant de l'aide. Les prestations versées au titre de la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et de l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** progressent à un rythme moins élevé qu'en 2012. Cette décélération tient notamment à la moindre augmentation du nombre de bénéficiaires même si la baisse de 10 % du nombre de bénéficiaires de l'ACTP est plus que compensée par la hausse des effectifs de la PCH.

Les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP), diminuent de nouveau en 2013. La dynamique de ces

dépenses se distingue de celle des autres prestations de santé par une évolution plus faible, en lien notamment avec la baisse de la part relative des secteurs industriels, au sein desquels les risques d'accidents sont les plus élevés. Les régimes d'assurance sociale et d'intervention sociale des hôpitaux publics assurent environ 84 % des prestations du risque AT-MP. En particulier, compte tenu de l'accroissement de la part de la population couverte par le régime général, la part des dépenses qu'il prend en charge enregistre une forte augmentation entre 2009 et 2013 pour atteindre 65,9 % en 2013.

À la rentrée 2014, 330 200 enfants et adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une hausse de 6,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts de ces élèves sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. La baisse, enregistrée en 2013, des élèves scolarisés dans les établissements spécialisés, se confirme en 2014 au bénéfice du milieu ordinaire avec 8,7 % d'élèves supplémentaires. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs sont le plus souvent en classes pour l'inclusion scolaire (Clis) ou en unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) (59 200), qu'en classe ordinaire (46 400) et forment 46,1 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire. ■

Définitions

Obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise (2 % à Mayotte). Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Aide sociale aux personnes handicapées, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), emploi en équivalent-temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2013 – un taux d'emploi en hausse », *Dares Analyses* n° 83, novembre 2015.
- « Repères et références statistiques 2015 », Depp, septembre 2015.
- « Les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2013 », *études et résultats* n° 925, Drees, juillet 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2013

en %

Type de reconnaissance	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH ¹	57	43	3	22	33	42	6	15	34	44
AT-MP ²	76	24	0	9	27	64	8	19	16	57
Pensionnés d'invalidité	39	61	0	7	24	69	7	19	41	33
Titulaires carte invalidité	59	41	3	29	30	37	5	12	42	41
Allocataires AAH	66	34	4	25	29	42	13	17	34	36
Mutilés de guerre et assimilés et autres	80	20	1	10	28	61	19	21	23	37
Ensemble	58	42	2	18	31	49	7	16	32	45

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial.

Source : Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi

en %

	2012	2013
Ind. manif., ind. extract. et autres	3,6	3,8
Construction	2,8	2,9
Com. de gros et de dét., transp., héberg. et restau. ¹	2,7	3,3
Information et communication	1,2	1,3
Activ. finan. et d'assur., activ. immob.	2,4	2,6
Activ. spéc., scienti. et techn., activ. de serv. adm. et de soutien	2,4	2,5
Adm. publ., enseign., santé hum. et act. soc.	3,8	4,1
Autres activités ²	2,7	2,9
Ensemble des établissements	3,0	3,2

1. La hausse observée entre 2012 et 2013 s'explique notamment par l'inclusion de la Poste dans les établissements assujettis en 2013 ; le taux d'emploi équivalent-temps plein de ce secteur hors poste est de 3,1%.

2. Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche et diverses activités de service. Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence en EQTP / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail).

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic) ; hors établissements ayant signé un accord relatif à l'insertion des travailleurs handicapés.

Sources : Agefiph ; Dares.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP

en millions d'euros

	2013 (p)	13/12 en %
AT-MP¹	12 207	- 1,4
Remplacement de revenu définitif	6 978	0,2
Rentes et pensions AT-MP ¹	5 985	- 0,4
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA) ²	994	3,9
Remplacement de revenu temporaire ³	2 899	- 2,2
Soins de santé	1 113	- 9,8
Autres prestations AT-MP ¹	1 217	0,5
Invalidité	36 960	3,5
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	9 018	3,1
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	8 178	5,1
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 249	3,8
PCH et ACTP ⁴ de moins de 60 ans	1 548	3,4
AJPP, APP, AES, AEEH ⁴	848	1,2
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁵	13 638	3,1
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	1 744	1,6
Autres prestations liées à l'invalidité	737	7,7

1. Accidents du travail et maladies professionnelles.

2. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

3. Indemnités journalières (IJ), maintien de salaire et complément d'IJ.

4. Voir définitions.

5. Y c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie.

Source : Drees, comptes de la protection sociale - base 2010.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2014-2015

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Étab. hospitaliers	Étab. médicaux et sociaux
Premier degré	103 908	47 504	5 399	60 168
Préélémentaire	30 113	6 991	2 390	20 385
Élémentaire	73 795	40 513	3 009	39 783
Second degré	75 941	32 588	2 066	6 705
Premier cycle	57 915	14 154	1 426	5 344
Second cycle	17 553	3 288	640	1 361
Autre niveau ³	473	15 146	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	304	3 320
Total	179 849	80 092	7 769	70 193

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

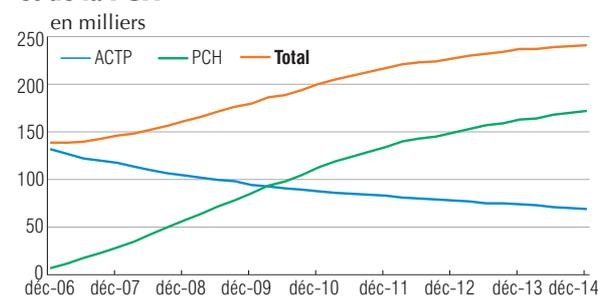
2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

4. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Source : Depp.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH



Champ : personnes payées, vivant à domicile ou en établissement, de tous âges.

Source : Drees, enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils généraux.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2014

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	34 912	52 951	87 863
Licences masculines	19 109	28 539	47 648
Licences féminines	7 949	14 793	22 742
Autres titres de participation	7 854	9 619	17 473
Clubs	1 354	1 014	2 368

Source : MEOS.